

Conseil Municipal du mardi 18 décembre 2018 à 17h00

Ordre du Jour

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

- 1 Transfert dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique du Vignoble - résultat de l'enquête publique et saisine de Monsieur le Préfet du Nord pour le secteur
- 2.

PNRQAD-NPNRU

- 2 Autorisation à la SIGH de déposer un permis de démolir de 30 logements sis 5 rue Lucien JONAS

FINANCES

- 3 Vote du Budget Primitif 2019 - Budget Principal
- 4 Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe projets de rénovation urbaine
- 5 Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe Centre Aquatique
- 6 Actualisation de l'autorisation 2017-01 «Centre Aquatique» - budget annexe «Centre Aquatique» - BP 2019
- 7 Vote des taux des impôts directs locaux 2019

RESSOURCES HUMAINES

- 8 Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un Conservateur d'État des bibliothèques pour la Médiathèque.
- 9 Avenant n°1 à la convention cadre entre la ville de Valenciennes et le CCAS de Valenciennes
- 10 Recensement de la population 2019 - recrutement d'agents recenseurs
- 11 Création d'emplois de vacataires "formation médiathèque"
- 12 Mise à jour du tableau des effectifs



Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la séance du 18 décembre 2018

L'an deux mille dix - huit, le 18 décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, est réuni au lieu l'hôtel de ville - Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme Ludivine BILLOIR et M. Mohamed AGOUDJIL

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Guy MARCHANT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mme Isabelle DESOIL, M. Patrick ROUSSIES, Mme Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, M. Dominique RIQUET, M. Jean - Marcel GRANDAME, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Olivier MARLIERE, M. Pascal VANHELDER, Mme Nadine LERAY, M. Daniel CAPPELLE, Mme Marie-Laure COUSIN, M. Franck KOLLER, Mme Sophie MERIAUX, M. Karim GANA, Mme Ludivine BILLOIR, M. Gérard CLIPET, M. Didier LEGRAND, Mme Nathalie LORETTE, M. Mohamed AGOUDJIL, Mme Valérie CAUDRON, M. Jean-Paul SAUTREAUX, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, M. Michaël MARTINEZ, Mme Lysiane DEPARIS, M. Michel GAMEZ.

Excusés avec pouvoir : M. Jean-Yves DEGARDIN excusé, qui a donné pouvoir à M. Franck KOLLER, Mme Kostia HUANT excusé, qui a donné pouvoir à M. Didier LEGRAND, Mme Isabelle DELGHEIER excusé, qui a donné pouvoir à M. Gérard CLIPET, M. Jean-Claude DULIEU excusé, qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LORETTE.

Absents : M. Karim GANA absent aux délibérations 1 et 2, M. Michel BROUILLARD, M. Jean-Luc François LAURENT.

Ordre du jour

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

1 Transfert dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique du Vignoble - résultat de l'enquête publique et saisine de Monsieur le Préfet du Nord pour le secteur 2.

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De prendre acte du dossier d'enquête publique (consultable dans son intégralité à la direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire), du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur émettant un avis favorable au transfert d'office des 13 secteurs,
- D'approuver les plans parcellaires valant alignement joints au dossier d'enquête publique,
- D'approuver le tableau des parcelles faisant l'objet de ce transfert,
- D'autoriser le transfert d'office sans indemnité et d'acter le classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation du site du Vignoble telles que définies dans les états parcellaires et le tableau sus nommé pour les 12 secteurs suivants et pour une contenance totale de 39 603 m2 représentant un linéaire de voirie de 4 641 m :
 1. Résidence Le Chais : clos Cabernet, Vouvray, Bourgueil, Sancerre
 3. Clos Romanée, Meursault, Brouilly, Morgon, Mercurey, Chablis, Juliéas, Santenay
 4. Allée des Cépages - Allée des Coteaux
 - 5 Clos Chambertin, Chenas, Musigny et Volnay et la voirie d'accès cadastrée AB n° 356
 6. Clos Fronsac, Lustrac, Barzac, Loupiac, Sauternes
 7. Clos Pommard, Corton, Savigny, Chirouble, Blagny
 8. Clos Saumur et Clos Chinon
 9. Résidence de l'Etang et Hameau clos de la Treille
 10. Résidence Le Vignoble : Clos Richebourg et Margaux
 11. Clos des Tonneliers
 12. Clos Tokay, Charlemagne, Riesling
 13. Rue Pierre Loti (pour sa partie qui n'était pas encore reprise en domaine public)
- De confirmer la poursuite de la procédure et la volonté de transférer d'office dans le domaine public communal les voies privées ouvertes à la circulation du secteur 2 « Résidence Les Vignes » sur le site du Vignoble, composé des Clos Pomerol, des Graves, de Bourg, Médoc, Pauillac,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il se prononce par arrêté sur le transfert d'office dans le domaine public des voies privées ouvertes à la circulation du secteur 2 « Résidence Les Vignes » sur le site du Vignoble, compte tenu de l'opposition de l'un des copropriétaires de ce secteur.

- D'acter le principe d'engager une procédure de transfert de propriété amiable avec le syndic des copropriétaires de la résidence Flore d'une partie de la parcelle AB n° 479, dispensée d'enquête publique (telle que prévue à l'article L. 141.3 du code de la voirie routière).

PNROAD-NPNRU

2 Autorisation à la SIGH de déposer un permis de démolir de 30 logements sis 5 rue Lucien JONAS

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 non participation au vote M. GRANDAME, décide :

- D'autoriser la SIGH à déposer un permis de démolir pour les 30 logements sis 5 rue Lucien Jonas situés sur les parcelles section AB n°329 et 376.

FINANCES

3 Vote du Budget Primitif 2019 - Budget Principal

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 8 voix contre M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGEHIER, M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL, Mme CAUDRON, décide :

- **De voter par chapitre le budget primitif 2019 du budget principal selon le détail suivant :**

BUDGET PRINCIPAL				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
011	Charges à caractère général	17 000 000,00	150 000,00	Atténuation de charges
012	Charge de personnel et frais assimilés	34 640 000,00	2 932 925,00	Produits des services, du domaine et ventes diverses
014	Atténuation de produits	1 000,00	47 681 861,00	Impôts et taxes
65	Autres charges de gestion courante	8 223 346,00	16 592 555,00	Dotations, subventions et participations
66	Charges financières	1 610 000,00	828 352,00	Autres produits de gestion courante
67	Charges exceptionnelles	270 270,00	1 000,00	Produits financiers
022	Dépenses imprévues	500 000,00	159 500,00	Produits exceptionnels
042	opération d'ordre de transferts entre sections	3 800 000,00	20 000,00	opération d'ordre de transferts entre sections
023	Virement à la section d'investissement	2 323 577,00		
Total inscrit au Budget primitif 2019 (propositions nouvelles) :		68 366 193,00	68 366 193,00	Total inscrit au Budget primitif 2019 (propositions nouvelles) :
INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	1 836 646,00	3 400 000,00	Dotations, fonds divers et réserves
204	Subventions d'équipements versées	436 000,00	7 137 524,00	Subventions d'investissement reçues
21	Immobilisation corporelles	24 689 241,00	2 844 000,00	Produits de cession
23	Immobilisations en cours	5 311 430,00	175 000,00	Opérations pour compte de tiers -
4541	Opérations pour compte de tiers -	175 000,00	50 000,00	Autres immobilisations financières
27	Autres immobilisations financières	8 960 000,00	27 380 077,80	Emprunts et dettes assimilées
16	Emprunts et dettes assimilées	7 054 500,00	1 372 638,20	Avance du budget annexe
			2 323 577,00	Virement de la section de fonctionnement
040	opération d'ordre de transferts entre sections	20 000,00	3 800 000,00	opération d'ordre de transferts entre sections
041	Opérations patrimoniales	4 000 000,00	4 000 000,00	Opérations patrimoniales
Total inscrit au Budget primitif 2019 (propositions nouvelles) :		52 482 817,00	52 482 817,00	Total inscrit au Budget primitif 2019 (propositions nouvelles) :

- **De voter les subventions inscrites sur le compte 657 telles qu'indiquées dans l'annexe IV B-7 du Budget Primitif portant intitulé du bénéficiaire ainsi que le montant maximum alloué**
- **D'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal de la ville de Valenciennes, arrêté comme suit :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget général	68 366 193,00	68 366 193,00	52 482 817,00	52 482 817,00

4 Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe projets de rénovation urbaine

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 4 abstentions M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL, Mme CAUDRON, décide :

- **De voter par chapitre le budget primitif 2019 du budget annexe « Projets de rénovation urbaine » selon le détail suivant :**

BUDGET ANNEXE - PROJETS DE RENOVATION URBAINE					
FONCTIONNEMENT			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	1 000,00	71 000,00	Autres produits de gestion courante	75
66	Charges financières	10 000,00			
042	opération d'ordre de transferts entre sections	60 000,00			
Total inscrit au Budget primitif 2019 (propositions nouvelles) :		71 000,00	71 000,00	Total inscrit au Budget primitif 2019 (propositions nouvelles) :	
INVESTISSEMENT			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	1 327 639,20	Subventions d'investissement reçues	13
21	Immobilisation corporelles	192 001,00	260 000,00	Produits de cession	024
27	Autres immobilisations financières	1 372 638,20			
16	Emprunts et dettes assimilées	63 000,00	60 000,00	opération d'ordre de transferts entre sections	040
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	1 000 000,00	Opérations patrimoniales	041
Total inscrit au Budget primitif 2019 (propositions nouvelles) :		2 647 639,20	2 647 639,20	Total inscrit au Budget primitif 2019 (propositions nouvelles) :	

- **D'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « Projets de rénovation urbaine », arrêté comme suit :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BA - Projets de rénovation urbaine	71 000,00	71 000,00	2 647 639,20	2 647 639,20

5 Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe Centre Aquatique

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 5 abstentions M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGEHIER, Mme CAUDRON, décide :

- **De voter par chapitre le budget primitif 2019 du budget annexe « Centre Aquatique », selon le détail suivant :**

BUDGET ANNEXE - CENTRE AQUATIQUE					
FONCTIONNEMENT			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	757 835,00	787 885,00	Autres produits de gestion courante	75
66	Charges financières	80 000,00			
			50 000,00	opération d'ordre de transferts entre sections	042
Total inscrit au Budget primitif 2019 (propositions nouvelles) :		837 835,00	837 885,00	Total inscrit au Budget primitif 2019 (propositions nouvelles) :	
INVESTISSEMENT			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisation corporelles	30 000,00	11 653 000,00	Subventions d'investissement reçues	13
23	Immobilisations en cours	20 000 000,00	8 677 000,00	Emprunts et dettes assimilées	16
16	Emprunts et dettes assimilées	250 000,00			
040	opération d'ordre de transferts entre sections	50 000,00			
Total inscrit au Budget primitif 2019 (propositions nouvelles) :		20 330 000,00	20 330 000,00	Total inscrit au Budget primitif 2019 (propositions nouvelles) :	

- **D'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « Centre Aquatique », arrêté comme suit :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BA - Centre Aquatique	837 835,00	837 885,00	20 330 000,00	20 330 000,00



6 Actualisation de l'autorisation 2017-01 'Centre Aquatique' - budget annexe 'Centre Aquatique' - BP 2019

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 5 abstentions M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGHEIER, Mme CAUDRON, décide :

- D'actualiser pour le budget primitif 2019, sur le budget annexe « Centre Aquatique », l'autorisation de programme numéro 2017-01 concernant l'opération « Centre Aquatique» dans un plafond non modifié de 32 067 000 euros HT. La répartition votée par chapitre est fournie en annexe de la présente délibération.
- De voter la présente autorisation de programme au niveau du chapitre, la répartition par article étant prévisionnelle.

Annexe - Autorisation de programme 2017-01 « Centre Aquatique »

N°2017-01	Chapitres	Article*	Fonction	UA	Programme	Centre Aquatique	PROPOSITION AU VOYE - HT				
							CP réalisées en dépenses au 31/12/2018	32 067 000,00 €			
							CP réalisées en dépenses au 31/12/2018	10 899 800,11 €			
Proposition de vote								4,00 €			
							CP réalisées 2017	CP réalisées prev 2018	CP 2019	CP 2020	Total AP
DEPENSES	20	2031	413	9200	15013	Etudes AMO Moe Phasos études...	1 800 000,35 €	8 990 716,76 €	20 000 000,00 €	1 357 191,89 €	32 067 000,00 €
		2033	413	9200	15013	Insertion	5 500,00 €	3 430,00 €			6 500,00 €
	23	2213	413	9200	15013	Travaux Nœe Phase Travaux	630 310,34 €	8 886 094,96 €	20 000 000,00 €	1 357 191,89 €	30 253 283,85 €
		238	413	9200	15013	AF Travaux					630 310,34 €
							CP réalisées 2017	CP réalisées prev 2018	CP 2019	CP 2020	Total AP
RECETTES	13	13251	413	9200	15013	Fonds de concours CAVM	1 500 000,00 €	7 130 310,34 €	11 653 000,00 €	1 447 000,00 €	21 430 310,34 €
		1322	413	9200	15013	Subvention Région		3 500 000,00 €	4 000 000,00 €	1 000 000,00 €	10 000 000,00 €
	23	1328	413	9200	15013	Subvention CNDP		3 000 000,00 €	7 000 000,00 €		10 000 000,00 €
		238	413	9200	15013	AF Travaux Remboursement		630 310,34 €	653 000,00 €	147 000,00 €	800 000,00 €
							CP réalisées 2017	CP réalisées prev 2018	CP 2019	CP 2020	Total AP
							1 500 000,00 €	7 130 310,34 €	11 653 000,00 €	1 447 000,00 €	21 430 310,34 €
Autorisation temporaire sur la durée de l'autorisation de programme											10 836 809,96 €

7 Vote des taux des impôts directs locaux 2019

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 4 voix contre M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL, Mme CAUDRON, décide :

- De fixer les taux d'imposition de l'exercice 2019, comme suit :

Taxe d'habitation : 35,53 %

Foncier bâti : 30,02 %

Foncier non bâti : 56,89 %

Les taux étant maintenus à leur valeur de 2018.

RESSOURCES HUMAINES

8 Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un Conservateur d'État des bibliothèques pour la Médiathèque.

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver la demande de mise à disposition de la Ville de Valenciennes, par l'État, d'un Conservateur d'État des bibliothèques pour la Médiathèque de Valenciennes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition transmise par les services de l'État.

9 Avenant n°1 à la convention cadre entre la ville de Valenciennes et le CCAS de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention – cadre entre la ville de Valenciennes et le CCAS de Valenciennes.

10 Recensement de la population 2019 - recrutement d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De nommer un agent de la commune en tant que coordonnateur communal des opérations de recensement pour l'année 2019,
- De recruter ces agents.

11 Création d'emplois de vacataires "formation médiathèque"

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver la création d'emplois de vacataires dans le but de dispenser des formations à destination du personnel de la Médiathèque ;
- D'approuver les montants de rémunération et d'indemnités tels que présentés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement à intervenir.

12 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'autoriser les créations des emplois présentés,
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations d'emplois.



QUESTIONS ORALES

Groupe « Valenciennes, Citoyenne »

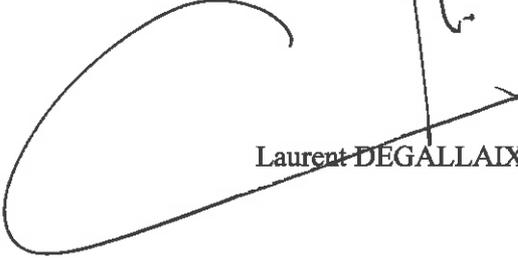
Mme LORETTE :

- La buvette du marché au kiosque à musique ne fonctionne plus le samedi matin alors qu'elle est particulièrement appréciée. Quelle en est la raison et comptez-vous rétablir cette buvette ?

La séance est levée à 17 h 50

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le **21 DEC. 2018** pour y demeurer jusqu'au **21 JAN. 2019**

A Valenciennes, le **21 DEC. 2018**
LE MAIRE


Laurent DÉGALLAIX